

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2020-2021

UFR PhITEM

(Physique, Ingénierie, Terre, Environnement, Mécanique)

Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Comment ? Pourquoi ? On vous explique tout sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Vous êtes	Si le contexte sanitaire ne permet pas le présentiel, d'autres modalités vous seront alors communiquées		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>Etudiant s'inscrivant pour la 1ère fois dans un établissement supérieur français, originaire de l'UE ou hors UE</p> <hr/> <p>Public relevant d'un statut « Formation Continue »</p> <hr/> <p>Les formations dispensées à la fois en alternance et en initiale</p>	<p style="text-align: center;">Vous devez impérativement prendre un rendez-vous</p> <p style="text-align: center;">au ☎ 04 76 63 58 27 entre le 25 août et 31 août 2020 de 9h à 13h</p> <p style="text-align: center;">pour une inscription administrative en présentiel qui aura lieu entre le 1er et 14 Septembre 2020</p>	<p>Vous devez télécharger le dossier d'inscription administrative 2020/2021, ainsi que la liste des pièces à fournir, <u>sur le site de l'UGA</u> : « <i>étape 3 s'inscrire à l'université</i> ».</p> <p>Le dossier d'inscription entièrement complété et signé, est à remettre lors de votre rendez-vous en chaîne d'inscription, obligatoirement accompagné des pièces justificatives et d'un titre de paiement</p>	<p>Vous devez vous présenter le jour de votre rendez-vous à :</p> <p style="text-align: center;">UFR PhITEM Bâtiment A-Michel Soutif salle A021 126 rue de la piscine Domaine Universitaire Saint Martin d'Hères</p> <p>Arrêt tram B/C : Gabriel Fauré</p>
<p>Etudiant s'inscrivant pour la première fois à l'UGA (primo) ayant effectué une demande de candidature sur E-candidat, et en possession de la notification d'admission.</p>	<p style="text-align: center;">Vous devez procéder à votre inscription <u>via le Web</u></p> <p style="text-align: center;">:</p> <p style="text-align: center;">Pour les M1 du 08 juillet au 22 juillet 2020 et du 26 août au 03 septembre 2020</p> <p style="text-align: center;">Pour les L3 et M2 du 08 juillet au 22 juillet 2020 et du 26 août au 11 septembre 2020</p> <p style="text-align: center;">en cas de problème, contacter la Hotline IA Web 04.57.42.21.80</p>	<p>Vous devez impérativement, à l'issue de votre inscription administrative web :</p> <p>Déposer les pièces justificatives sur la plateforme dédiée</p> <p>Une fois les pièces justificatives validées par l'administration</p> <p style="text-align: center;"><u>prendre un rendez-vous pour le retrait de votre carte d'étudiant</u></p>	<p>Vous devez le jour du rendez-vous, vous présenter à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;">UFR PhITEM Bâtiment A (Michel Soutif) Bureau A008 126 rue de la piscine Domaine Universitaire Saint Martin d'Hères</p> <p>Arrêt tram B ou C : Gabriel Fauré</p>

Vous êtes	Si le contexte sanitaire ne permet pas le présentiel, d'autres modalités vous seront alors communiquées.		
	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>Etudiant ayant déjà été inscrit à l'UGA, vous souhaitez vous réinscrire pour 2020-2021 (<i>en année supérieure, réorientation ou redoublement</i>)</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Attention ! les personnes relevant d'un statut « Formation Continue » ne sont pas concernées par cette rubrique</p>	<p>Vous devez procéder à votre inscription via le Web :</p> <p>Pour les M1 du 08 juillet au 22 juillet 2020 et du 26 août au 03 septembre 2020</p> <p>Pour les L3 et M2 du 08 juillet au 22 juillet 2020 et du 26 août au 11 septembre 2020</p> <p>en cas de problème, contacter la Hotline IAWeb 04.57.42.21.80</p>	<p>Vous devez impérativement, à l'issue de votre inscription administrative web :</p> <p>Déposer les pièces justificatives sur la plateforme dédiée</p> <p>Une fois les pièces justificatives validées par l'administration prendre un rendez-vous pour le retrait de votre carte d'étudiant</p>	<p>Vous devez le jour du rendez-vous, vous présenter avec votre carte d'étudiant UGA à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;">UFR PhITEM Bâtiment A (Michel Soutif) Bureau A008 126 rue de la piscine Domaine Universitaire Saint Martin d'Hères</p> <p style="text-align: center;"><i>Arrêt tram B ou C : Gabriel Fauré</i></p>

Tout étudiant, quel que soit son établissement d'origine (français ou étranger) doit être en possession du titre permettant l'inscription en présentiel :

Pour une inscription en licence 3^{ème} année ou en master :

• **Titulaire d'un diplôme requis français :**

- ✓ attestation de réussite du titre permettant l'inscription et relevés de notes (original + photocopie)
 - Licence 3^{ème} année : relevés de notes des semestres 1 à 4 (avoir validé séparément la 1^{ère} et la 2^{ème} année de licence)
 - Master 1 : attestation de réussite de la licence
 - Master 2 : relevés de notes des semestres 7 et 8 (= les 2 semestres de la 1^{ère} année de master) + attestation de validation du Master 1 (60 crédits)
- ✓ situation universitaire délivrée par l'université d'origine : *les étudiants issus d'une université française doivent **obligatoirement** demander à leur université d'origine un transfert de dossier universitaire vers l'établissement d'accueil (Université Grenoble Alpes)*

• **Titulaire d'un titre étranger ou non titulaire d'un diplôme (titre) requis français :**

- ✓ notification d'admission (reçu par mail pour étudiant E-Candidat, ou attestation de préinscription pour étudiant Campus France),
et original + copie du titre/diplôme avec lequel vous avez candidaté

Pour une inscription en Accueil Echanges Internationaux (AEI) :

- ✓ autorisation d'inscription délivrée par la Direction Générale Déléguée Relations Territoriales et Internationales (DGDRIT)

Pour une inscription en magistère :

- ✓ Les étudiants concernés doivent s'inscrire au diplôme national (Licence 3^{ème} année/Master1/Master2). L'inscription complémentaire en magistère aura lieu fin septembre à l'accueil du service scolarité de l'UFR. La date sera communiquée aux intéressé(e)s en temps voulu.